



L'immigration et les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) : l'ultime défi pour la cohésion sociale ?

Leyla Sall, Nathalie Piquemal, Faiçal Zellama, Luisa Veronis et Suzanne Huot

Numéro 18, 2022

Varia

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1089180ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1089180ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sall, L., Piquemal, N., Zellama, F., Veronis, L. & Huot, S. (2022). L'immigration et les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) : l'ultime défi pour la cohésion sociale ? *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (18), 74–102. <https://doi.org/10.7202/1089180ar>

Résumé de l'article

L'immigration francophone est devenue une panacée pour les francophonies minoritaires canadiennes. Si la justification de l'accueil de nouveaux arrivants s'appuie sur des arguments démographiques et économiques, la question de la cohésion sociale émerge. Les francophonies minoritaires, qui ne peuvent pas transposer des modèles de cohésion sociale universalistes ou différentialistes élaborés par des États-nations souverains, sont obligées d'inventer un modèle de cohésion qui passe nécessairement par les idées des immigrants et de leurs hôtes. Nous leur avons donné la parole dans le cadre de groupes de discussion : ils ont répertorié des obstacles à la cohésion sociale, mais aussi des facilitateurs de la désethnicisation des francophonies minoritaires. Les propos de nos participants semblent mettre en évidence le fait suivant : faire société de manière inclusive serait possible dans certaines conditions.

L'immigration et les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM): l'ultime défi pour la cohésion sociale?

Leyla Sall

Université de Moncton

Nathalie Piquemal

Université du Manitoba

Faiçal Zellama

Université de Saint-Boniface

Luisa Veronis

Université d'Ottawa

Suzanne Huot

Université de la Colombie-Britannique

Résumé¹

L'immigration francophone est devenue une panacée pour les francophonies minoritaires canadiennes. Si la justification de l'accueil de nouveaux arrivants s'appuie sur des arguments démographiques et économiques, la question de la cohésion sociale émerge. Les francophonies minoritaires, qui ne peuvent pas transposer des modèles de cohésion sociale universalistes ou différentialistes élaborés par des États-nations souverains, sont obligées d'inventer un modèle de cohésion qui passe nécessairement par les idées des immigrants et de leurs hôtes. Nous leur avons donné la parole dans le cadre de groupes de discussion : ils ont répertorié des obstacles à la cohésion sociale, mais aussi des facilitateurs de la désethnicisation des francophonies minoritaires. Les propos de nos participants semblent mettre en évidence le fait suivant : faire société de manière inclusive serait possible dans certaines conditions.

Abstract

Francophone immigration has become a panacea for maintaining vitality in Francophone minority communities. If the rationale behind welcoming newcomers is one of demographics and economics, the issue of social cohesion then emerges. Francophone minority communities unable to transpose universalist or differentialist models of social cohesion developed by sovereign nation-states must create a model of cohesion that includes the ideas of immigrants and their host community. We asked them to voice their concerns in focus groups, where they identified obstacles to social cohesion, as well as factors facilitating the de-ethnicization of Francophone minority communities. Our findings seem to support the following: creating an inclusive society is possible under certain conditions.

1. Cet article s'inscrit dans le cadre d'une étude (Huot, Veronis, Sall, Piquemal et Zellama, 2020) intitulée *Favoriser la cohésion communautaire dans un contexte de diversité* et financée par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), que nous tenons à remercier.

Au début des années 2000, les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) sont devenues des communautés d'accueil d'immigrants en vertu de la *Loi sur les langues officielles*² dans sa version modernisée (Farmer, 2008 ; Gouvernement du Canada, 2018 ; Canada, Ministère de la citoyenneté et de l'immigration et Comité directeur – Communautés francophones en situation minoritaire, 2003) et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*³. Ces lois ont été promulguées grâce au militantisme modéré⁴ de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et des organismes porte-parole provinciaux et territoriaux représentant les intérêts des CFSM à travers le pays⁵. Le militantisme en faveur de l'augmentation du nombre de locuteurs francophones découle de constats démographiques et économiques préoccupants (Heller et Labrie, 2003 ; Farmer, 2008).

Du point de vue démographique, l'exode rural des jeunes des CFSM vers les métropoles anglicisantes du pays, le vieillissement démographique des CFSM découlant d'une baisse marquée de la natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie ont fini par faire de l'immigration francophone une panacée (Farmer, 2008 ; Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2018 ; Commissariat aux services en français de l'Ontario, 2018). Du point de vue économique, il faut assurer la relève à la fois des entrepreneurs et des travailleurs âgés (Sall, 2015).

L'immigration francophone a une visée vitalitaire⁶ (Farmer, 2008 ; Farmer et Da Silva, 2012 ; Fourot 2016). Toutefois, au-delà des enjeux démographiques et économiques se profile la question de la cohésion sociale⁷ au sein des CFSM devenues communautés

2. LRC 1988, c 38, partie VII, art 41.

3. LC 2001, c 27, art 205.

4. En raison de la forte dépendance financière de la FCFA et des organismes porte-parole des CFSM envers le gouvernement fédéral (Charbonneau, 2020), le militantisme des CFSM en faveur de l'augmentation du nombre de locuteurs francophones grâce à l'immigration ne peut être que modéré. De plus, dans le dossier de l'immigration, il semble y avoir une convergence d'intérêts entre les objectifs de régionalisation de l'immigration et la transformation des CFSM en communautés d'accueil (Belkhouja et Vatz Laaroussi, 2012).

5. Voir <https://fcfa.ca/membres/> : Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Association des francophones du Nunavut (AFN), Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), Association franco-yukonnaise (AFY), Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB), Fédération franco-ténoise (FFT), Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), Société de la francophonie manitobaine (SFM) et Société acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

6. L'immigration francophone est perçue comme un moyen d'élargir les CFSM et de maintenir leur vitalité communautaire (Farmer, 2008).

7. La cohésion sociale fait référence à la notion de bonne entente entre les individus d'une même localité. Au fur et à mesure que le terme s'est répandu, il s'est élargi pour comprendre les idées de respect des différences culturelles, d'engagement civique et de personnes ayant des chances égales dans la vie (Holtug et Mason, 2010). Les facteurs favorables à la cohésion sociale les plus souvent évoqués par la littérature sont les suivants : des perspectives de vie similaires sans égard à l'origine ethnique ou nationale des individus vivant au sein d'une collectivité (Holtug et Mason, 2010), la confiance entre les individus et la confiance envers les institutions qui encadrent leur vie (Colic-Peisker et Robertson, 2015), une réduction des préjugés grâce à des interactions directes et positives entre des individus appartenant à différents

d'accueil (Huot *et al.*, 2020). Cette question, qui a été éludée au profit des visées utilitaristes de l'immigration, se pose avec d'autant plus d'acuité que les CFSM ont souvent fonctionné selon la logique de la distinction ethnonationaliste afin de préserver leurs caractéristiques distinctives, notamment linguistiques et culturelles, face aux forces anglicisantes (Thériault, 1999; Garneau, 2010).

La cohésion sociale au sein des CFSM dans le cadre de la diversité ethnoculturelle passe nécessairement par une intégration économique réussie des immigrants d'expression française (Huot *et al.*, 2020; Mianda, 2018). En conséquence, quel modèle d'intégration les CFSM peuvent-elles mettre en place? Le modèle de cohésion sociale basé sur la distinction ethnoculturelle et le militantisme minoritaire (Thériault, 1994; Juteau-Lee et Lapointe, 1983), qui a prévalu en leur sein dans le but de maintenir leurs droits linguistiques et socio-politiques, peut-il faciliter l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française ou y faire obstacle? Les caractéristiques sociétales des CFSM sont-elles favorables à la redéfinition d'un projet de société plus inclusif? Des modèles de cohésion sociale existent dans toutes les sociétés multiethniques ou multiraciales : les CFSM ont-elles la possibilité de s'en inspirer? Le peuvent-elles en tant qu'unités sociales sans État ni frontières clairement délimitées? Le partage du français entre les CFSM et « leurs immigrants » suffit-il à assurer la cohésion communautaire en leur sein?

Cet article tente d'apporter une réponse à ces questions. Il est la restitution d'une combinaison de recherches documentaires et de recherches empiriques.

Les recherches documentaires sont centrées sur les défis que l'histoire et la société posent pour la cohésion sociale entre CFSM et en leur sein, et sur les modèles de cohésion sociale qui prévalent ailleurs et qui peuvent inspirer les CFSM. La recherche qualitative menée dans le cadre de cette étude a pris la forme de groupes de discussion composés de membres des communautés francophones et tenus dans quatre provinces (le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique). Elle vise à déterminer les possibilités d'atteindre la cohésion communautaire par la désethnicisation et l'élargissement des francophonies minoritaires, et les défis que pose un tel objectif.

Nous allons procéder comme suit. Dans un premier temps, nous passerons en revue des modèles de cohésion sociale existants qui pourraient inspirer les CFSM. Nous décrirons ensuite notre approche méthodologique. Après quoi, nous présenterons et examinerons les résultats de notre recherche empirique.

groupes ethniques (Hewstone, 2009; Pettigrew et Tropp, 2006; Gaffikin et Morrissey, 2011) et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité grâce à la participation sociale et à l'engagement civique (Soutphommasane, 2005; Gijsberts, Van der Meer et Dagevos, 2012).

I. Où puiser des modèles de cohésion sociale ?

La question de la cohésion sociale dans les francophonies minoritaires canadiennes n'est pas nouvelle (Martel, 1997; Thériault, 1999). Elle est une équation congénitale et resurgit à chaque étape de leur évolution⁸. Les difficultés que les communautés francophones rencontrent pour assurer leur cohésion sociale sont avant tout d'ordre géographique⁹, politique¹⁰ et identitaire¹¹.

Malgré ces défis, les CFSM maintiennent une certaine cohésion sociale entre elles et en leur sein par le nationalisme institutionnel, la dotation de voix collectives et la mobilisation en faveur de la dualité linguistique, qui leur assure l'accès à des services en français. Alors qu'elles se transforment en communautés d'accueil d'immigrants en provenance de la francophonie internationale, les CFSM doivent relever le défi d'assurer la cohésion sociale non seulement entre elles, mais surtout en leur sein. Peuvent-elles transposer des modèles d'intégration élaborés par des États-nations afin d'assurer leur cohésion sociale dans un cadre pluriethnique francophone? Le multiculturalisme canadien est-il adapté à leur réalité, même s'il s'applique à elles?

Une exploration de la littérature sur les modèles d'intégration, de cohésion sociale ou d'unité nationale dans le cadre du pluralisme ethnique découlant de migrations volontaires ou forcées montre que les États-nations ont mis en place des modèles reposant tantôt sur des principes universalistes, tantôt sur des principes différentialistes (Schnapper, 1998). Des pays ont souvent appliqué des principes de cohésion sociale universalistes et différentialistes

-
8. Pour avoir un aperçu synthétique de l'évolution des CFSM, qui faisaient partie de la nation canadienne-française et qui sont devenues des minorités « provincialisées », nous renvoyons le lecteur à Joseph Yvon Thériault (1999) et plus précisément à l'introduction de l'ouvrage. L'ouvrage de Stéphanie Garneau (2010) constitue aussi une bonne source où le lecteur pourra avoir un aperçu de l'évolution à la fois historique et identitaire des CFSM.
 9. Le défi géographique des CFSM réside dans leur dispersion territoriale et leur hétérogénéité (Langlois et Gilbert, 2010; Louder, Trépanier et Waddell, 1999). Pour Joseph Yvon Thériault (1999), cet obstacle géographique à la cohésion des CFSM a été surmonté, dans un premier temps, par la mise en place d'une nation (ethno) culturelle (1999) catholique et francophone et par des mobilisations conjoncturelles contre des gouvernements provinciaux qui ne respectent pas souvent leurs droits et leur désir de vivre en français (c'est le cas de la mobilisation en faveur de l'Hôpital Montfort en Ontario).
 10. La fragmentation de la nation canadienne-française, entraînée par l'émergence du nationalisme québécois (Martel, 1997), représente l'un des plus grands obstacles politique à la cohésion sociale des CFSM. Pour Joseph Yvon Thériault (1999), les CFSM ont tenté d'assurer leur unité et leur cohésion grâce à la mise en place de la Fédération des francophones hors Québec en 1975. Cette association devint la FCFA en 1991. Aujourd'hui, les CFSM tentent de surmonter ce défi politique à la cohésion par la mise en place d'un réseau dense d'associations laïques qui incluent les jeunes, les femmes, les artistes, etc. (Farmer, 1996; Léger, 2015).
 11. La dispersion géographique et le repli des CFSM à l'intérieur de frontières provinciales posent un défi identitaire à leur cohésion sociale. Il en ressort des collectivités aux identités distinctes. Aussi la nation canadienne-française s'est-elle fragmentée en collectivités identitaires très différenciées : Franco-Ténois, Acadiens du Nouveau-Brunswick, Franco-Manitobains, etc. Aujourd'hui, les facteurs identitaires qui nuisent à la cohésion sociale des CFSM demeurent de taille : assimilation, augmentation du nombre de couples exogames, exode vers les villes et anglicisation des jeunes, marché du travail qui fonctionne largement en anglais, ce qui oblige les jeunes à étudier en anglais, degré de laïcisation différencié entre CFSM et en leur sein, qui génère davantage de fragmentation sociale et identitaire (Thériault, 1999).

à des moments différents de leur évolution historique (c'est le cas, par exemple, du Canada et de la Grande-Bretagne).

Pour les démocraties qui adhèrent au respect des droits de l'homme et de leurs citoyens, ces modèles de cohésion visent soit à dépasser les particularismes ethniques afin de construire une citoyenneté égalitaire et universelle (c'est le cas de la France, voir Schnapper, 1991), soit à mettre en place une citoyenneté différenciée considérée comme plus juste et moins discriminatoire (c'est le cas du Canada, voir Kymlicka, 2001). Le modèle d'intégration et de cohésion sociale brésilien, mettant l'accent sur le syncrétisme, semble se démarquer de l'universalisme et du différentialisme (Freyre, 1978; Schnapper, 1998).

Il faut préciser que ces modèles de cohésion communautaire, quoiqu'adoptés par des pays d'accueil d'immigrants, peuvent être considérés du point de vue sociologique comme des types idéaux dans la mesure où leur application n'est jamais complète en réalité. La France, malgré son républicanisme avéré, n'a jamais pu appliquer de manière intégrale sa politique universaliste d'assimilation. Le multiculturalisme canadien comporte des limites et n'a pas pu empêcher des dynamiques d'assimilation culturelle de certaines communautés ethniques.

1. Universalisme et cohésion sociale

Le modèle universaliste d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre du pluralisme ethnique a deux variantes : le modèle assimilationniste français et le *melting pot* étasunien.

1.1. République et assimilation

Le modèle républicain français d'intégration des immigrants et de cohésion sociale découle d'une conception ancienne de l'unité nationale qui s'est déployée avec force aussi bien sur le territoire métropolitain que dans les anciennes colonies françaises¹². La France a toujours eu une conception de la nation qui refuse l'existence de particularismes ethniques. Selon cette conception jacobine, l'unité nationale ne peut être réalisée qu'avec des individus libérés des corps intermédiaires et des particularismes ethniques et régionaux. Ces derniers doivent être dotés des mêmes qualités linguistiques et culturelles pouvant faciliter leurs interactions dans une société industrielle basée sur la mobilité et l'anonymat (Schnapper, 1991). L'homogénéisation des individus devenus citoyens égaux du point de vue juridique est aussi considérée comme la condition de leur participation politique.

12. Erik Bleich (2005) postule l'existence d'une certaine continuité entre la politique coloniale française reposant sur l'idée d'une mission civilisatrice et d'une imposition de la culture française dans les colonies, et la politique française d'assimilation des immigrants postcoloniaux. Toutefois, pour cet auteur, ce sont surtout les principes proclamés de la Révolution française (égalité des individus devenus citoyens, non-reconnaissance des minorités et des ordres) qui expliqueraient mieux l'adoption de la politique d'assimilation envers les immigrants.

Pour Milena Doytcheva (2011), alors que la différenciation culturelle et ethnique dans les sociétés d'Ancien Régime est considérée comme allant de soi puisque renforçant le caractère hiérarchique de l'ordre social, « avec la proclamation d'une république "une et indivisible", la diversité devient imperfection, injustice, échec qu'il convient de modifier » (Doytcheva, 201, p. 18). En France, le processus d'homogénéisation linguistique et culturelle s'appliqua d'abord aux différentes régions (Bretagne, Auvergne, Alsace, etc.) à travers l'école, où le français supplanta les patois et dialectes locaux et régionaux. Vu l'omniprésence de l'idéologie assimilationniste, c'est logiquement qu'elle s'imposa aux immigrants dont les communautés ne sont pas reconnues : leurs membres ont été appelés à se fondre dans un creuset français homogène et intégré.

1.2. Le « *melting pot* » étasunien

Pays d'immigration accueillant des communautés aux origines nationales et ethniques diverses, les États-Unis, confrontés à la fragmentation raciale et sociale, sont soucieux de leur cohésion sociale. Aussi ont-ils comme devise *E pluribus unum* (De plusieurs, un seul). La diversité y est certes célébrée, mais dans le cadre d'une politique d'assimilation dont l'aboutissement est le *melting pot* ou creuset de populations pluriethniques.

Robert E. Park (1924 ; Park, 1950) a fourni une description détaillée des étapes que pourrait emprunter le processus d'intégration des immigrants dans une société américaine soucieuse de maintenir son unité et sa cohésion sociale. Pour lui, ce processus d'incorporation, dénommé cycle des relations raciales, serait nécessaire, progressif et irréversible. Le cycle comporte quatre étapes menant vers un degré de cohésion sociale toujours plus élevé : la compétition, le conflit, l'accommodement et l'assimilation.

La compétition désigne la concurrence entre groupes ethniques pour l'accès à des biens sociaux comme les emplois ou le logement. Le conflit est une exacerbation de la compétition. Toutefois, il s'en distingue parce que la dimension politique de la concurrence apparaît. Dans la phase conflictuelle, on peut assister à des alliances entre groupes minoritaires ainsi qu'à la reconnaissance d'enjeux communs à tous les groupes. On y assiste à une tentative de formalisation des relations entre eux.

Après la compétition et le conflit, c'est la phase d'adaptation des groupes entre eux ou d'accommodement. Cette phase est celle du compromis et d'un équilibre qui s'établit en fonction de l'état des rapports de force entre groupes. Il peut en résulter un ordre social plus ou moins inégalitaire.

L'assimilation est la dernière étape du cycle. Elle ne signifie pas que les immigrants abandonnent totalement les traditions de leurs pays d'origine. Toutefois, elle implique un affaiblissement des différences culturelles et des frontières ethniques et une fusion entre les groupes. Ces derniers finissent par adopter des valeurs communes et des objectifs communs.

Il importe de préciser que le *melting pot* étasunien s'applique aux immigrants européens; l'exclusion des Asiatiques et surtout des Noirs en a consacré l'échec.

1.3. Pluralisme souple

Dans la plupart des pays d'Amérique latine, on vise l'atteinte de la cohésion sociale grâce à un pluralisme souple, lequel n'efface pas les distinctions ethniques. Toutefois, comme le souligne Dominique Schnapper, « les populations ne constituent pas des groupes organisés en fonction de leur origine ethnique. Si les groupes ethniques n'ont pas disparu, la hiérarchie en termes de classes apparaît plus déterminante » (Schnapper, 1998, p. 234). Dans le cadre d'un pluralisme souple, toutefois, les groupes ethniques sont hiérarchisés et inégaux et « le groupe dominant est relativement ouvert à ceux qui sont culturellement assimilés » (Schnapper, 1998, p. 233).

Parmi les pays d'Amérique latine, le Brésil représente le modèle de société plurale souple le plus abouti. Cette société multiraciale a été bâtie par la colonisation, l'immigration et l'esclavage, et les frontières raciales y sont omniprésentes; toutefois, leur porosité semble aboutir à un syncrétisme favorisant l'émergence d'une société qui présente un niveau de cohésion sociale plus élevé que celui des États-Unis, par exemple. C'est que, dans la société brésilienne, les différences de classes sont plus importantes que les différences raciales. Le Blanc est considéré comme un Noir s'il est pauvre. En s'enrichissant, le Noir devient Blanc.

2. Différentialisme, reconnaissance et cohésion sociale

Le modèle universaliste dans ses différentes variantes (assimilation à la française, *melting pot* étasunien et pluralisme souple latino-américain) « n'a pas réussi à produire un degré de cohésion sociale satisfaisant. En France, des chercheurs qualifiés de communautaristes ont mis en évidence les raisons de l'échec du modèle républicain d'intégration assimilationniste (Schnapper, 1991). Aux États-Unis, « le processus d'américanisation s'accompagne d'exclusions notoires : les Autochtones, les Asiatiques et surtout les Noirs descendants d'esclaves ne sont guère censés faire partie du creuset américain qui devait donner naissance à l'Homme nouveau » (Doytcheva, 2011, p. 21). Déjà, au XIX^e siècle, de Tocqueville (1868) considérait l'exclusion des Noirs comme une menace pour la démocratie américaine. Ses propos sont appuyés par Gunnar Myrdal (1944), qui met en évidence les écarts entre les valeurs démocratiques étasuniennes proclamées et les faits de ségrégation et d'exclusion des Noirs.

En Amérique latine, malgré la porosité des frontières ethniques, le degré de cohésion sociale atteint n'est pas satisfaisant à cause des fortes inégalités entre classes sociales (Schnapper, 1998). Les échecs du modèle universaliste d'intégration et la résurgence des identités ethniques et des demandes de reconnaissance de l'ethnicité au début des années

1960 ont favorisé l'émergence de modèles de cohésion sociale basés sur le principe du différentialisme. À notre sens, le différentialisme consiste en la reconnaissance publique des collectivités historiques particulières dans le but d'assurer la cohésion communautaire. Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes : multiculturalisme, interculturalisme et pluralisme social.

2.1. Multiculturalisme

Le multiculturalisme a succédé à des politiques d'assimilation et d'homogénéisation du corps social. Il a été appliqué en Grande-Bretagne, en Australie et surtout au Canada. Dans ce dernier pays, le multiculturalisme a succédé à l'idée et au compromis politique des « deux peuples fondateurs » et, par conséquent, au bilinguisme et au biculturalisme. Un tel pacte entre Canadiens anglais et Canadiens français ne pouvait pas favoriser la cohésion sociale dans un pays aux divisions culturelles affirmées puisqu'il excluait les Autochtones, les esclaves affranchis et les immigrants qui, à partir de la fin du XIX^e siècle, sont venus d'Europe de l'Est, d'Asie et plus récemment d'Afrique (McRoberts, 1997).

Le multiculturalisme est la solution que trouva le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau en 1971 (McRoberts, 1997). En tant que politique de reconnaissance du pluralisme culturel canadien, il a plusieurs objectifs stratégiques : gommer le caractère distinct du Québec et son nationalisme en en faisant une province comme les autres, satisfaire aux revendications des communautés immigrantes qui ne sont pas d'origine française ou britannique (ces dernières, notamment les communautés d'origine ukrainienne de l'Ouest canadien, se sont vivement opposées au bilinguisme et surtout au biculturalisme qui, selon elles, accordaient des faveurs aux francophones) et se distinguer des États-Unis et de son *melting pot* (Rocher *et al.*, 2007).

Le caractère multiculturel du Canada est garanti par la *Charte canadienne des droits et des libertés*¹³, adoptée en 1982. Dans le cadre du multiculturalisme, la diversité est reconnue comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne et toutes les cultures ont une égale dignité. Les individus sont encouragés à apprendre au moins une des langues officielles du pays. Il faut préciser que, à la suite de critiques, le multiculturalisme canadien a mis l'accent sur la lutte contre les discriminations raciales et sur des politiques de discrimination positive au sein des institutions fédérales (Helly, 2008).

En Grande-Bretagne, le point de départ n'est pas la contestation de l'idée de deux peuples fondateurs ou la vision d'une nation construite par des vagues d'immigrants. Pour Dominique Schnapper (1998), l'émergence du multiculturalisme britannique est due à plusieurs facteurs : « la démocratie parlementaire, qui admet la représentation des groupes

13. Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11.

et des classes dans la vie publique » (Schnapper, 1998, p. 352), les critiques menées par des sociologues et des milieux politiques progressistes contre les racismes et les discriminations envers les immigrants racisés, et la législation antiraciste, qui consacre une vision de la réalité en termes de races.

Le multiculturalisme britannique a mis un accent sur la lutte contre les discriminations raciales au logement, à l'école et sur le marché du travail, et ce, à travers une série de « *race relations acts* » adoptées en 1965, en 1968 et en 1976 (Schnapper, 1998).

2.2. *Interculturalisme*

Le Québec se distingue des politiques universalistes assimilationnistes et multiculturalistes en essayant d'appliquer une politique de cohésion sociale dénommée interculturelisme. L'interculturalisme québécois reconnaît le pluralisme culturel et encourage les communautés ethnoculturelles à préserver leurs traditions et leur héritage (Rocher *et al.*, 2007). Toutefois, il se distingue du multiculturalisme en élevant la langue française au rang d'unique langue publique commune et la culture de la majorité francophone comme le moteur principal de la culture québécoise. « L'interculturalisme se propose d'atteindre la cohésion sociale en encourageant le rapprochement et l'échange entre la majorité francophone et les communautés ethnoculturelles. Ces dernières sont invitées à s'intégrer à la majorité francophone et à respecter les droits de la minorité anglophone et des Autochtones » (Rocher *et al.*, 2007).

2.3. *Pluralisme social*

La Belgique assure sa cohésion sociale grâce à un pluralisme social dans le cadre d'un État fédéral. Les groupes linguistiques flamand, wallon et germanophone territorialisés y sont reconnus en tant que communautés dans l'espace public. Les communautés francophone et germanophone disposent chacune d'un gouvernement régional (la région flamande et la région wallonne). Les communautés linguistiques faisant partie des entités fédérées ont des pouvoirs de gestion des affaires communautaires et des enjeux touchant à leur vitalité et à leur reproduction dans leurs régions respectives.

Toutefois, malgré cette autonomie des communautés et de leur région, les Belges ont mis en place une citoyenneté de type universaliste. La reconnaissance publique des communautés comme composantes des entités fédérées n'entraîne pas la citoyenneté différenciée. Tous les Belges ont les mêmes droits et devoirs en tant qu'individus citoyens (Schnapper, 1998).

Dans tous ces modèles se profile la question de la relation entre la communauté d'accueil en tant qu'*hôte* et les communautés immigrantes, souvent construites en tant qu'*autres*. Lorsque l'hôte est en situation majoritaire, souvent privilégiée, et l'autre en situation minoritaire (linguistique, ethnique, religieuse), souvent marginalisée, la possibilité de cohésion

sociale dans la relation hôte-autre ne peut faire l'économie d'une réflexion critique sur le positionnement social de chaque acteur, le ressentiment racial (Schick, 2014) et les barrières à la réciprocité culturelle. En effet, la possibilité de cohésion sociale ne repose-t-elle pas sur la transformation de l'*autre* en hôte? Notre recherche empirique se penche sur la complexité de ces rapports.

II. Approche méthodologique

Sans État et sans pouvoir d'imposition d'un modèle de cohésion sociale dans le cadre de la diversité ethnoculturelle, les CFSM sont condamnées à s'inventer une voie originale. Une telle voie ne peut être adoptée sans la prise en compte des perceptions et points de vue des immigrants d'expression française et les membres des CFSM sur les obstacles à la cohésion sociale, les facilitateurs de la cohésion sociale et les enjeux qu'elle soulève. Selon une méthodologie qualitative constructiviste, les données ont été recueillies par le biais de neuf groupes de discussion (2 dans le Grand Vancouver, 3 à Winnipeg, 2 à Ottawa et 2 à Moncton) réunissant des membres de la communauté francophone de chaque région. Pour être inclus dans l'étude, les participants devaient : 1) être âgés de 18 ans ou plus, 2) être nés au Canada ou avoir déménagé au Canada d'un autre pays et résider au Canada depuis au moins trois ans ; et 3) pouvoir participer à un groupe de discussion en français.

Puisque nous travaillons sur la thématique de la cohésion sociale, nous avons tenu à constituer des groupes de discussion mixtes réunissant, autant que possible, des immigrants et des résidents de souche, des hommes et des femmes, et des citoyens et des résidents permanents. Un tel échantillonnage visait la mise en évidence de la diversité des points de vue sur la question de la cohésion sociale dans les CFSM, qui doivent désormais gérer l'intégration de la diversité. À l'évidence, une telle diversité de points de vue favorise une co-construction de la connaissance sur une question émergente au sein de ces nouvelles communautés d'accueil. Cette approche méthodologique de mixité d'échantillon nous a permis de mettre en relation des dynamiques hôte-autre dans un contexte dialogique respectueux. Les participants ont été recrutés à travers nos réseaux d'interconnaissance¹⁴, par le bouche-à-oreille et sur la base du volontariat. Ils ont été sélectionnés selon différentes variables (race, âge, genre, niveau d'engagement et nombre d'années de présence dans la communauté) afin de refléter la diversité des membres de CFSM.

14. Les auteurs de cette étude travaillent sur les dynamiques migratoires au sein des francophonies minoritaires canadiennes depuis au moins sept ou huit ans. Ils connaissent les immigrants et les francophones de souche qui s'intéressent à la question de l'immigration et qui étaient disposés à participer à des groupes de discussion sur la thématique de la cohésion sociale au sein des CFSM. Ces groupes de discussion ont été organisés entre novembre 2019 et février 2020.

Tableau 1
Profil des participants

Variables	Vancouver (N = 15)	Winnipeg (N = 18)	Ottawa (N = 18)	Moncton (N = 16)
Genre				
Homme	5	10	8	11
Femme	10	6	9	5
Autre	0	2	1	0
Groupe d'âge				
18 à 24 ans	2	0	9	0
25 à 34 ans	3	0	2	6
35 à 44 ans	2	1	1	6
45 à 54 ans	1	8	1	3
55 ans et plus	6	8	5	1
Non disponible	1	1	0	0
Niveau de scolarité (complété ou en cours)				
Pas de diplôme secondaire	0	0	0	0
Diplôme secondaire (diplôme du lycée)	2	1	0	0
Collège communautaire	1	0	2	1
Diplôme technique	1	0	0	0
Baccalauréat universitaire	7	2	12	8
Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat)	4	15	3	7
Autre	0	0	1	0
Pays de naissance ou région de naissance				
Canada	5	8	1	3
Europe de l'Ouest	2	3	3	4
Afrique subsaharienne	6	4	10	7
Afrique du Nord	0	2	2	2
États-Unis	0	0	2	0
Moyen-Orient	1	0	0	0
Citoyenneté canadienne				
Oui	14	17	13	8
Non	1	1	5	8

Au cours des groupes de discussion, les participants ont d'abord pu se présenter et parler de leurs liens avec la communauté francophone et de leur participation dans celle-ci. Ensuite, les questions portaient sur les différents espaces francophones qu'ils fréquentaient ainsi que sur les expériences qu'ils y avaient vécues et la façon dont ils s'y sentaient (par exemple le sentiment d'y être bienvenus). Les participants ont aussi été invités à parler de leur sentiment d'appartenance à la communauté. Enfin, les dernières questions visaient à déterminer les obstacles et les facilitateurs de leur participation dans la CFSM locale, ainsi que des pistes pour l'amélioration de la cohésion communautaire. À cet égard, nos participants étaient amenés à faire part de leurs expériences et de leurs perspectives liées au phénomène de cohésion. Leur propre positionnement social, racial, culturel et identitaire ainsi que leur rapport à l'*hôte-autre* (selon le cas) étaient au cœur de leurs récits.

Notre approche analytique visait à extraire des unités de signification dans les récits des participants, de sorte à faire ressortir l'essence du phénomène étudié. Nous avons d'abord analysé la transcription intégrale des discussions de chaque groupe et ensuite nous avons créé des tableaux d'analyse afin de synthétiser les données pour chaque thème. Notre analyse thématique repose sur les facteurs qui soutiennent ou, le cas échéant, entravent la participation sociale et la cohésion sociale. Les aspects spécifiques suivants ont fait l'objet d'une analyse critique : sentiment d'appartenance et communautarisme, langue et identité, relation à l'autre/hôte, inclusion et désethnicisation.

III. Possibilités et défis des CFSM en matière de cohésion sociale

Les modèles de cohésion communautaire sont très différents (assimilation, multiculturalisme, interculturalisme, pluralisme souple et pluralisme social). Ils ont été élaborés en fonction de l'histoire particulière de la constitution des nations et des solutions jugées adéquates pour assurer une cohésion sociale optimale vu les rapports sociaux entre groupes. Si divers soient-ils, ils ont été élaborés par des États-nations souverains. Sont-ils transposables au sein des CFSM devenues communautés d'accueil? Quel modèle d'intégration et de cohésion sociale les CFSM doivent-elles adopter? L'assimilation? Elles n'en ont ni les moyens, ni les pouvoirs juridiques puisqu'elles sont régies par le multiculturalisme canadien. Elles ne peuvent se permettre d'appliquer intégralement le multiculturalisme canadien si elles veulent accroître le nombre de locuteurs d'expression française. Cela signifierait une juxtaposition de cultures minoritaires à leur propre culture et une concurrence pour la reconnaissance et les subventions entre CFSM et nouvelles communautés immigrantes d'expression française. Paradoxalement, l'application du multiculturalisme signifierait un déficit d'intégration des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil francophone. Par ailleurs, le syncrétisme brésilien leur est inaccessible, vu qu'elles aspirent à conserver leur identité particulière. L'interculturalisme québécois comme modèle d'intégration et de cohésion communautaire

semble plus à la portée des CFSM. Toutefois, faute d'une loi 101¹⁵ qui définit les droits linguistiques au Québec et d'instruments juridiques contraignants, les CFSM sont incapables de créer une culture publique commune fondée sur le partage du français entre elles et leurs immigrants d'expression française.

Incapables de trouver dans la réalité et dans la littérature des modèles de cohésion communautaire appropriés dans le cadre de la diversité ethnoculturelle, les CFSM sont contraintes d'inventer leur modèle de cohésion communautaire dans le cadre de la diversité ethnoculturelle. Ce modèle se trouve peut-être dans les idées des acteurs communautaires et des immigrants d'expression française qui choisissent les CFSM comme communautés d'accueil. Nous leur avons donné la parole. Ils ont répertorié les obstacles à la cohésion sociale, mais ont aussi dit avoir bon espoir d'assister dans l'avenir à une désethnicisation des rapports sociaux dans leur communauté d'accueil.

1. Obstacles à la cohésion communautaire dans les CFSM

Malgré des différences notables sur le plan de leur attractivité auprès de nouveaux immigrants ainsi que la diversité de leurs configurations démographiques¹⁶, les CFSM semblent être confrontées aux mêmes obstacles lorsqu'il s'agit d'assurer leur cohésion sociale dans le cadre de la diversité ethnoculturelle. Ces obstacles représentent autant de griefs formulés par les nouveaux arrivants d'expression française à l'égard de leur communauté d'accueil.

1.1. Desserrer l'étou

Les francophonies minoritaires ont pu préserver leur spécificité en créant des espaces homogènes (l'église, l'école, les activités culturelles) et en luttant contre les forces anglicisantes. Cette lutte contre l'assimilation et pour la préservation de leur culture et de la langue

15. *Charte de la langue française*, LQ 1977, c 5.

16. Les CFSM considérées dans notre étude ont des configurations démographiques très diverses. L'Acadie du Nouveau-Brunswick est sans doute la CFSM la plus historiquement enracinée. Selon le recensement du Canada de 2016 (Statistique Canada, 2017a), les francophones du Nouveau-Brunswick, en grande majorité des Acadiens, représentent environ 32 % de la population de la province (234 055). Quant aux immigrants francophones, ils ne représentent que 3 % de la population francophone de la province (<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-au-nouveau-brunswick>).

Les francophones de l'Ontario constituent la plus grande CFSM au pays (550 600). Toutefois, ils ne représentent que 4,1 % de la population ontarienne (Statistique Canada, 2017b). Quant aux immigrants d'expression française, ils représentent 17 % de la population francophone (<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-ontario>).

Au Manitoba, on dénombre 40 973 francophones, soit 3,2 % de la population provinciale (Statistique Canada, 2017c). Les immigrants francophones représentent 11 % de la population francophone (<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-manitoba>).

Quant à la Colombie-Britannique, on y trouve la francophonie la moins territorialement enracinée. Les francophones y sont au nombre de 64 325 et ne représentent que 1 % de la population de cette province (Statistique Canada, 2017d). Les immigrants y représentent une proportion notable de 28 % de la population francophone (<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-colombie-britannique>).

française engendre nécessairement l'existence de frontières ethniques plus ou moins étanches (Garneau, 2010; Fourot, 2016). Certaines communautés francophones au caractère rural affirmé ont toujours gardé une attitude de repli qui est une constante dans leur mode de vie (Gallant, 2010). De plus, selon un Acadien originaire du Madawaska :

Il peut y avoir plusieurs explications qui font que la société acadienne est probablement aujourd'hui un peu refermée sur elle-même [...] Tu avais le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, le Nord-Est, le Sud-Est et très peu de canaux de communication. Alors, on a développé dans ces trois régions-là une certaine identité acadienne francophone et on était très renfermés sur nous. Alors, ce réflexe-là de s'isoler, de vivre notre petite vie tranquille, elle est peut-être encore trop ancrée. (Groupe de discussion 1, Moncton)

La rigidité des frontières ethniques est également constatée par des participants issus de l'immigration aussi bien en Ontario qu'au Manitoba. De plus, selon un immigrant de Winnipeg, « la communauté se replie parfois sur elle-même, c'est un élément de survie dans l'adversité » (Groupe de discussion 2, Winnipeg). Cette rigidité des frontières ethniques, combinée à un individualisme ambiant, a logiquement des répercussions sur les interactions entre immigrants et membres des CFSM :

C'est une société individualiste. On part d'une société collectiviste vers une société individualiste. Personne n'a le temps de personne [...] Dans le milieu social, c'est très difficile de se faire des amis canadiens. J'ai été confrontée à ça depuis que je suis arrivée. Mais il faut pousser pour avoir des amis, et même si tu as des amis, ça a des limites; c'est une amitié qui est structurée, ce n'est pas une amitié à l'africaine comme moi je connais parce que quand on est amis, on est vraiment amis. Dans ma culture, il n'y a pas de barrières, il n'y a pas de limites [...] ce n'est pas structuré. (Groupe de discussion 3, Winnipeg)

1.2. Une « tranche napolitaine »

Cette tendance au repli des CFSM engendre nécessairement des répercussions négatives quant au développement d'un sentiment d'appartenance des immigrants à leur communauté d'accueil. Aussi assiste-t-on à des juxtapositions entre communautés immigrantes et communautés d'accueil. Selon un immigrant d'Ottawa :

[...] il y a deux francophonies. Il y en a deux, qu'on le veuille ou non : la francophonie qui appartient aux propriétaires francophones et la francophonie des clients de la francophonie. Nous [les immigrants], nous sommes traités comme des clients, nous ne sommes pas traités comme faisant partie de cette francophonie-là et donc c'est ça qui fait que pour moi la question [...] est fondamentale, mais comment créer cette cohésion? Est-ce qu'ils sont prêts à céder du pouvoir, à partager du pouvoir? Est-ce qu'ils sont prêts à appuyer des initiatives? C'est ça le défi. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

Les propos de ce participant sont largement partagés par des immigrants établis dans les autres CFSM de notre étude. Une immigrante de Moncton considère qu'il y a coexistence de plusieurs francophonies en Acadie, ce qui en fait une « tranche napolitaine » :

Dans ma vie quotidienne, la francophonie est assez peu présente. J'ai quelques interactions, par jour, en français auprès de prestataires de services, en particulier comme la garderie, ou peut-être les amis, les parents d'amis de mes enfants, mais ça s'arrête là. Alors, je n'en connais pas la vitalité et l'étendue [...] Je sais qu'elles sont là, mais je ne pourrais pas bien les décrire parce que dans ma réalité la francophonie acadienne est assez peu présente. [...] on dirait que c'est une tranche napolitaine, cette francophonie. Il y a des couches de différentes francophonies et finalement on ne mélange jamais les produits ensemble. (Groupe de discussion 1, Moncton)

De fait, la tranche napolitaine comporterait plusieurs couches¹⁷. La fermeture relative des CFSM aux immigrants, entre autres facteurs, en est une explication. Les immigrants, se sentant marginalisés, ont tendance à se regrouper selon leur origine nationale, comme le souligne un immigrant d'Ottawa : « [...] notre réflexe, ce n'est pas d'aller vers eux. Nous avons tendance à rester entre nous parce qu'on n'a pas été accueillis » (Groupe de discussion 2, Ottawa).

Toutefois, si les immigrants ont tendance à se retrouver dans le confort de l'entre-soi, c'est aussi pour des raisons culturelles. Il est toujours plus facile d'interagir avec les personnes qui partagent la même culture que soi, comme l'explique une immigrante de Moncton :

Il y a un obstacle, et il ne vient pas des Acadiens, mais il vient de nous-mêmes. [...] Si tu es invité, le même jour, à deux endroits différents, d'un côté tu sais que tu vas retrouver Pierre, Paul, Jacques, qui viennent de France, de Belgique, vous allez boire de la bière de chez vous, vous allez rire. [...] Le même jour, tu es invité chez des Acadiens que tu ne connais pas bien, tu ne sais pas trop si tu vas devoir être sur tes gardes. [...] Si tu avais deux choix en tant qu'immigrant, c'est tellement plus facile d'aller rigoler avec ton copain que de faire un effort et essayer d'aller vers l'autre. Il faut quand même reconnaître la même attitude chez les Acadiens. [...] On ne rit pas des mêmes choses. Rire, c'est une composante culturelle très importante. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Enfin, la tendance au regroupement selon les origines peut être due à des attitudes d'exclusion de certains immigrants envers d'autres.

J'étais avec des amis belges, donc francophones, mais belges qui ont un petit accent, et certains Français leur ont fait comprendre que ce n'était pas leur fête, qu'ils n'étaient pas les bienvenus, et j'ai été très surprise parce que tout le monde peut venir, c'est une fête, peu importe d'où on vient [...] lors d'une fête du 14 juillet ici à Vancouver. (Une immigrante, groupe de discussion 2, Vancouver)

17. Des études sur l'intégration des immigrants francophones dans les CFSM mettent en évidence l'isolement et la séparation entre immigrants et communauté francophone de souche. Le lecteur pourra se référer, par exemple, à l'étude de Veronis et Couton (2017), qui utilisent la notion de silos pour décrire la segmentation des liens sociaux entre les nouveaux arrivants d'expression française et leur communauté d'accueil à Ottawa.

En plus de la juxtaposition, cette tranche napolitaine sert de métaphore représentant des hiérarchies informelles¹⁸ selon l'origine nationale des immigrants : les immigrants originaires d'Europe ou qui ont l'accent perçu légitime de pays européens semblent bénéficier d'un traitement de faveur comparé aux immigrants originaires de l'Afrique subsaharienne. L'immigrante suivante d'Ottawa, d'ascendance africaine et originaire de la France, en a fait l'expérience :

Je sais que ma première journée d'école, j'ai passé une très, très mauvaise journée. [...] C'était la manière aussi dont les personnes te traitent en fait, je ne sais pas si c'est en termes discriminatoires. [...] Le deuxième cours, il fallait faire [...] une présentation PowerPoint, que tu parles de toi pour qu'on apprenne un peu plus sur toi. Bizarrement, quand toutes les personnes de la classe ont su que j'étais d'origine française, leur comportement a complètement changé [...] dans le sens que c'est entre guillemets passé de « Oh ! comment tu vas, nana... oui, alors est-ce que ça te dit qu'on fasse ça ensemble ? » [...] Je ne sais pas pourquoi, si c'est le fait que [...] ils pensent que tous les Noirs forcément viennent d'Afrique et que peut-être il n'y en a pas en France. Mais la manière dont ils me traitent moi par rapport à d'autres personnes, c'est complètement différent. (Groupe de discussion 2, Ottawa)

1.3. *Bilinguisme asymétrique*

En milieu minoritaire francophone canadien, il existe souvent plus de services et de possibilités d'emploi en anglais, d'où l'attrait des immigrants pour l'anglophonie au détriment de la cohésion sociale dans leur communauté d'accueil minoritaire (Mianda, 2018). Les immigrants d'expression française le savent et le disent :

C'est un atout de pouvoir parler en français et en anglais, mais si moi j'étais complètement francophone, je serais vraiment désavantagée. J'ai l'impression qu'à Ottawa c'est beaucoup plus facile pour une personne d'être complètement anglophone que ça l'est pour une personne d'être complètement francophone [...] Donc oui, le bilinguisme, c'est sûr que c'est une réalité à Ottawa, mais y a aussi beaucoup de personnes qui sont juste anglophones puis qui, un peu, s'en foutent de la communauté francophone, j'ai l'impression. (Une immigrante, groupe de discussion 2, Ottawa).

L'attrait des immigrants pour la langue anglaise s'explique par plusieurs facteurs : la complétude dans l'offre de services, les possibilités d'emploi plus nombreuses comparativement au marché du travail francophone et la perception selon laquelle les anglophones intègrent mieux leurs immigrants (Mianda, 2018). La complétude dans l'offre de services en anglais est perçue notamment en éducation postsecondaire. Elle semble être une réalité même à l'Université d'Ottawa, qui est la plus grande université bilingue au monde :

Et pareil aussi par rapport à l'Université d'Ottawa. Ma sœur et moi, on a étudié en business. On voit en fait le gros contraste en termes de cours francophones et de cours anglophones.

18. Les sociologues utilisent la notion d'assimilation segmentée (Reitz, 2016) pour désigner ces hiérarchies informelles entre les immigrants. Ces hiérarchies font référence au fait que généralement l'intégration est plus facilitée pour les immigrants blancs comparativement aux immigrants racisés, qui font face au racisme et à de la discrimination.

Ma sœur est en finance, moi j'étais en marketing. Il y avait des choses que ma sœur ne voyait pas dans les cours français qu'elle voyait dans les cours anglais. Donc il y avait beaucoup plus de contenu et de matière en anglais qu'en français. Et pareil aussi pour prendre de l'avance : ma sœur tenait absolument à finir beaucoup plus tôt l'école et, pour cela, elle a dû sacrifier ses études en français et faire on va dire 50 % de son baccalauréat en anglais pour justement finir plus tôt. (Un immigrant, groupe de discussion 2, Ottawa)

La perception de l'asymétrie des services et des possibilités d'emploi est renforcée par le fait que les immigrants pensent que les anglophones accueillent mieux leurs immigrants et leur offrent plus de possibilités d'avoir un emploi et un plan de carrière. Par conséquent, selon un immigrant d'Ottawa :

[...] plusieurs préfèrent s'angliciser pour pouvoir mieux s'intégrer [...] Nous sommes exclus des opportunités. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de barrières. Nous cheminons pour chercher nous-mêmes nos propres repères et souvent ça nous force à aller en dehors de cette francophonie que nous aimons tant. [...] Si nous voulons garder nos immigrants [francophones], comme ils le disent, il va falloir qu'on voie comment les anglophones font pour garder leurs immigrants. (Groupe de discussion 1, Ottawa).

1.4. Exclusion du marché du travail francophone et attrait pour l'anglophonie

Si la perception du déficit de services et de possibilités d'emploi en français est si ancrée chez les immigrants, c'est que ces derniers semblent être victimes de discriminations dans les secteurs du marché du travail contrôlés par la francophonie locale, soit l'éducation et la santé.

Les immigrants sont mis de côté. Dans les écoles [francophones], malgré la présence massive de nos enfants, nos professionnels enseignants ne sont pas pris. Nos enfants n'ont pas de modèles, alors est-ce que ces enfants-là vont s'intéresser à la francophonie demain ? Les nouveaux arrivants s'[y] intéressent parce qu'ils n'ont pas de choix, parce qu'ils sont attachés à la langue. (Un immigrant, groupe de discussion 1, Ottawa)

L'exclusion d'immigrants enseignants n'est pas spécifique à la francophonie ottavienne. Elle semble être générale. Elle s'expliquerait par une logique de reproduction communautaire à travers l'éducation de la part de CFSM, qui se perçoivent encore comme des groupes homogènes alors même qu'elles accueillent des immigrants en provenance de la francophonie internationale. L'école de la minorité a toujours été perçue comme un lieu de résistance face aux forces anglicisantes et, peut-être, face à la diversité (Laghzaoui, 2011). Aussi une immigrante d'Europe de l'Ouest qui habite à Moncton et a des certificats en enseignement outre une longue expérience de travail a-t-elle essuyé un refus d'embauche au motif qu'elle ne pourrait pas transmettre la culture acadienne aux élèves.

Une institution qui n'est pas très ouverte, c'est par exemple le district scolaire francophone. La diversité n'est quasiment pas représentée [...] Je ne dis pas que tout le monde doit venir en conquérant revendiquer des postes importants, mais qu'on ait au moins la chance dans certaines institutions. Il y a des emplois qui sont enviables. On ne va pas se mentir, il y a des

emplois qui sont plus enviables que d'autres, qui sont peut-être plus valorisants, mieux payés. Ce serait bien de tendre la main. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Un autre immigrant de Moncton raconte :

Belges ou Français, on a tous essayé parce que c'était notre idée naturelle et première. On est francophones. Où est-ce qu'on va chez les francophones? Je ne comprends pas. Mais quand on entend à la radio une pénurie d'enseignants, s'il vous plaît, les affiches « venez, venez », on est là, on a les papiers, on a l'expérience, on a la certification de la province, on a fait ce qu'il faut. On ne demande qu'une chose, c'est venir renforcer le groupe. (Groupe de discussion 1, Moncton)

La relative fermeture des institutions des CFSM aux immigrants, la prévalence d'une asymétrie des perspectives qui s'offrent aux immigrants dans les deux communautés de langue officielle et les discriminations perçues par les immigrants se combinent pour expliquer l'attrait des nouveaux arrivants pour une anglophonie considérée comme plus ouverte et offrant plus de possibilités d'emploi. Les propos suivants d'un immigrant d'Ottawa traduisent l'opinion de beaucoup d'immigrants : « Les anglophones soutiennent leurs immigrants et ils créent des espaces, mais notre francophonie, c'est une francophonie rigide où ce sont les élites qui décident de tout et [...] il n'y a pas de cohésion » (Groupe de discussion 1, Ottawa).

Cet attrait pour l'anglophonie ne concerne pas seulement les primo-arrivants, mais aussi leurs enfants. Ces derniers, nés au Canada ou arrivés très jeunes avec leurs parents, ont ce sens pratique de l'orientation qui les pousse souvent à s'angliciser vu l'exiguïté du marché du travail francophone, comme le souligne un immigrant d'Ottawa :

Nos enfants s'épanouissent, j'en ai quatre et deux sont à l'Université de Carleton et ne veulent rien savoir de l'Université d'Ottawa. Celui qui a choisi l'Université d'Ottawa, il est là, mais les autres non. Nos enfants voient aussi et savent qu'ils n'ont pas d'avenir au niveau de cette francophonie. Donc, pour moi, le gros défi de la cohésion dont on parle, c'est de laisser la place aux immigrants, c'est de soutenir les immigrants à initier des choses, comme le font les anglophones. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

L'anglicisation des immigrants semble être le résultat de leur conception instrumentale des langues officielles. En effet, chez la plupart des nouveaux arrivants¹⁹, le français ou l'anglais ne sont pas la langue maternelle. Ils n'ont pas un rapport identitaire ou affectif profond avec ces langues. Ils ont tendance à considérer l'anglais comme un capital culturel à acquérir, surtout pour leurs enfants. Ces derniers auront ainsi la possibilité d'avoir des emplois dans le marché primaire du travail :

[...] mes parents, eux, se sont heurtés à pas mal de défis au niveau linguistique. Mes deux derniers frère et sœur étaient dans une école francophone. [...] mon père s'est dit que lui, il a eu beaucoup de mal à trouver un emploi parce qu'il ne parlait pas anglais. Donc, pour éviter

19. À l'exception de Vancouver, où il y a une importante immigration en provenance de la France.

que les deux derniers se retrouvent dans la même situation que moi, il les a changés d'école pour aller dans une école anglophone, pour que justement ils puissent développer leur anglais. Maintenant ils sont 100 % bilingues. (Une immigrante, groupe de discussion 2, Ottawa)

Dans la région de Moncton, le constat est le même. Certains immigrants très francophiles déplorent cette tendance de certaines familles immigrantes à inscrire leurs enfants à l'école anglophone.

Mais moi, personnellement, je vois beaucoup d'immigrants qui envoient leurs enfants à l'école anglaise. Puis je leur dis toujours il y a d'autres manières d'apprendre l'anglais, comme envoyer vos enfants à la garderie, mais l'école reste francophone parce que c'est pour la francophonie. Parce que si tu envoies l'enfant à l'école anglophone, malheureusement, à 18 ans, il va parler anglais seulement. (Une immigrante, groupe de discussion 2, Moncton)

À Vancouver, où le français est supplanté par des langues comme le mandarin ou le punjabi dans les interactions quotidiennes, les jeunes francophones anglicisés estiment souvent plus pertinent d'apprendre ces dernières langues.

[...] pour mes enfants, il y a aucune motivation à apprendre le français. Ils sont beaucoup plus motivés à apprendre le mandarin et le punjabi, qu'ils entendent tous les jours. [...] ils ne sont pas entourés de français, de la langue française, donc oui, ça freine la cohésion communautaire. (Une immigrante, groupe de discussion 1, Vancouver)

2. Facilitateurs de la cohésion sociale

En dépit de ces freins à l'élargissement de la francophonie et à la cohésion sociale dans le cadre de la diversité ethnoculturelle, les immigrants et certains membres des CFMS ne perdent pas espoir. Ils reconnaissent qu'il existe des facteurs qui facilitent la cohésion sociale et, en particulier, certains espaces communautaires et initiatives politiques qui peuvent faciliter les interactions au sein des institutions de leur communauté d'accueil.

2.1. Espaces facilitant la cohésion sociale

Malgré les obstacles, il existe des espaces de convergence et des lieux de sociabilité qui pourraient constituer des points d'appui à la cohésion sociale : églises, écoles, centres communautaires, etc. Une immigrante de Moncton qui déclare vivre en marge de la francophonie locale parle, de manière enchantée, de la mixité favorisée par la fréquentation d'un même lieu de culte²⁰ :

Nous avons [...] un endroit où nous avons des interactions autant avec des immigrants qu'avec des Acadiens. C'est l'église. Pourquoi? Parce que là, il n'y a pas de questions. Il y a une valeur

20. Plusieurs études ont mis en évidence le rôle des lieux de culte et plus particulièrement des églises dans la facilitation de la participation sociale et de l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants. Le lecteur pourra se référer aux travaux de Frédéric Dejean, Myriam Richard et Sandrine Jean (2019) et de Luisa Veronis et Suzanne Huot (2018).

commune et fondamentale qui réunit tout le monde, on met tout le monde d'accord sur un sujet très important. Tout le monde sait bien la raison pour laquelle on est là. [...] C'est extrêmement multiculturel. [...] Et là, voici un exemple d'interaction où c'est extrêmement hétérogène et en même temps homogène. Ça nous est arrivé d'organiser des petites fêtes à la maison. On avait des Africains, des Acadiens, des Français, des Belges et des Québécois. Et là, personne ne se sentait plus ou moins, etc. Pourquoi? Parce qu'il y avait à un point central. C'est-à-dire que ça met tout le monde sur le même pied. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Mis à part l'église, dans certains cas, des immigrants qui ont choisi l'éducation en français ont confiance en l'école de la minorité, qui serait capable d'assurer la cohésion sociale entre les enfants acadiens et les jeunes d'origines diverses qui la fréquentent. Aussi les nouveaux arrivants pensent-ils que l'école peut façonner des communautés solidaires ainsi qu'un horizon commun au-delà des différences ethnoculturelles. Selon une participante de Moncton :

[...] nos enfants sont ravis de leur expérience à l'école française. Ici, ils sont enchantés, s'épanouissent complètement. Ils aiment ça. Leur exposition à la culture est formidable. Donc, l'école fait un très bon job avec les enfants. Ça, c'est une force [...]. (Une immigrante, groupe de discussion 1, Moncton)

Parfois, la création de points d'appui à la cohésion sociale découle d'activités ou d'événements festifs organisés par des associations, des municipalités ou des centres culturels francophones dynamiques situés souvent dans de petites villes ou des villes de taille moyenne.

On pourrait peut-être prendre l'exemple de ce qui se passe à Campbell River ou à Kelowna [Colombie-Britannique] [...] où il y a un centre culturel, mais un centre culturel qui est très actif, très militant, qui touche les gens, au téléphone pour leur dire : « Venez, venez. » (Une immigrante, groupe de discussion 2, Vancouver)

Un autre élément facilitateur de la cohésion sociale est l'existence de forums de discussion qui comprennent des organismes et des représentants de différents paliers de gouvernement, et où les immigrants peuvent s'exprimer et donner leur opinion sur les défis auxquels ils font face et les services dont ils auraient besoin. Ces instances de discussion permettent aussi aux nouveaux arrivants de mener un certain plaidoyer militant sur des questions qui leur tiennent à cœur. Des immigrants reconnaissent que ces forums ont permis d'améliorer l'offre de services en français, quoiqu'à un rythme assez lent, raison pour laquelle il faut continuer d'y participer, selon une immigrante d'Ottawa :

C'est au cours de ces forums que je peux m'exprimer. C'est au cours de ces forums que je peux dire ce que je pense pour permettre aux décideurs d'entendre nos voix. Je pense que ce serait mieux de continuer de lutter pour soi-même parce que si on attend, on se retire et qu'on espère que d'autres vont agir à notre place, ça risque de prendre du temps. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

Lors des forums, les immigrants soulignent que l'intégration aux CFSM et le développement d'un sentiment d'appartenance à celles-ci leur posent toujours des difficultés. Toutefois, les immigrants notent des avancées positives en termes d'offres de services en français. Une étudiante issue de l'immigration de la région d'Ottawa constate l'existence d'une offre de services aux immigrants qui tend vers la complétude. Toutefois, elle en déplore l'invisibilité :

[...] à l'Université d'Ottawa, il y a plusieurs ressources pour les francophones [...] je pense que le défi, ce serait d'aller chercher ces francophones-là parce que, dans la plupart des cas, ils ne savent pas qu'il y a plusieurs ressources qui s'offrent à eux. Donc, je pense que oui, il serait important [...] d'aller les chercher et de les informer. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

2.2. Initiatives et politiques facilitant la cohésion sociale

Quant aux immigrants du Grand Moncton, ils louent les efforts déployés par la Municipalité de Dieppe (la plus grande municipalité francophone) afin de favoriser la cohésion sociale dans le cadre de la diversité ethnoculturelle. Nous savons qu'en 2018 la Ville de Dieppe a recruté une agente d'immigration qui est une immigrante originaire de l'Afrique subsaharienne. Les initiatives de Dieppe en ce sens sont saluées par les nouveaux arrivants :

Moi, je pense que la Ville de Dieppe est en train de faire du bon travail dans le cadre des activités qu'elle organise surtout durant l'été. Il organise l'Afrofest et des activités de patinage. C'est vraiment inclusif. Il y a beaucoup d'expositions. (Un immigrant, groupe de discussion 2, Moncton)

Un participant qui avait été candidat aux élections municipales de Dieppe reconnaît avoir bénéficié de plus de soutien de la part d'Acadiens de la municipalité que de la part de ses compatriotes. À son avis, la Ville de Dieppe peut être considérée comme une municipalité avant-gardiste en matière d'inclusion de la diversité :

Le conseil de la Ville de Dieppe essaie de trouver une façon progressive d'inclure les gens autour de la table de décision. Ça veut dire qu'on veut des gens qui sont issus de l'international pour se présenter en tant que maire ou autre. [...] Le maire pousse pour une stratégie d'inclusion de la Ville de Dieppe, pour s'assurer qu'en ce qui concerne le recrutement il y a des immigrants qui se retrouvent dans le conseil municipal. Parce que, pour le moment, le conseil est homogène en termes d'origine nationale. (Groupe de discussion 2, Moncton)

Parfois, des initiatives individuelles sont prises par des personnalités locales. Quoique de portée limitée, elles sont appréciées par les francophones de souche et les nouveaux arrivants et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance chez ces derniers.

[...] la Ville de Moncton, si on prend la mairie, en général, est quand même championne dans certaines initiatives. [...] Je pense que c'est grâce à un leader qui croit vraiment en ce qu'elle dit. [...] Elle donne l'exemple. Je donne toujours cet exemple, mais à Noël, elle invite toujours 15 à 20 étudiants internationaux, le 25 décembre, à venir manger chez elle avec sa famille. Et je dis toujours : « Allez voir dans d'autres villes quel genre de maire qui va littéralement inviter les immigrants ou les étudiants à venir manger chez elle? » (Une Acadienne, groupe de discussion 1, Moncton)

3. « Désethnicisation » et élargissement de la francophonie

Après avoir discuté des facteurs facilitant la cohésion sociale, des immigrants et des membres des communautés d'accueil ont proposé des solutions pour faciliter l'élargissement des francophonies minoritaires. Un tel élargissement passerait nécessairement par l'abolition des frontières ethniques entre « eux » et « nous » ou, plus précisément, par la « désethnicisation » des rapports sociaux entre minorités francophones de souche et immigrants d'expression française souvent racisés. La désethnicisation représente un enjeu capital puisqu'elle est la condition nécessaire à remplir afin que les CFSM dépassent le statut de communautés d'accueil symboliques pour devenir de réelles communautés d'accueil du point de vue sociétal.

3.1. Céder de la place

Pour certains immigrants, la désethnicisation et l'élargissement de la francophonie passent par une meilleure représentation des nouveaux arrivants au sein des organismes francophones ainsi qu'un meilleur accès à des ressources destinées à faciliter leur intégration.

Le défi que nous avons comme immigrants, c'est que les organismes francophones hors Québec doivent comprendre qu'ils doivent céder de la place. Il y a trop une concentration de ressources et d'initiatives seulement en leur sein [...] Donc, en cédant de la place aux immigrants, ça va élargir notre francophonie, ça va créer d'autres horizons à notre francophonie, ça va permettre aux jeunes de prendre leur place et ça va permettre aux nouveaux arrivants de prendre leur place. (Un immigrant, groupe de discussion 1, Ottawa)

Cette solution semble être celle que préconisent aussi des immigrants de Moncton

Quant aux institutions comme les conseils d'école, la SANB [Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick], la SNA (Société Nationale de l'Acadie] je dirai qu'il y a beaucoup de travail à faire parce que ce sont des institutions qui travaillent pour l'intérêt des Acadiens en tant que tels, mais pas pour les Néoacadiens ou la Nouvelle Acadie. C'est encore l'Acadie ancienne où est-ce que la représentation internationale n'est pas nécessairement très impliquée. Donc, c'est des gens qu'il faut qu'ils comprennent que l'avenir de la francophonie passe par l'immigration. (Un immigrant, groupe de discussion 2, Moncton)

3.2. Aller au-delà de la judiciarisation

Pour un Acadien militant de la diversité ethnoculturelle au sein de la francophonie locale, la cohésion sociale passe par un dépassement de la judiciarisation²¹ de la question linguistique et la mise en place d'un projet de société plus inclusif.

On a assisté depuis les 20 dernières années à une judiciarisation des droits linguistiques, et les leaders des communautés acadiennes et des associations, je pense, se sont tournés vers

21. La judiciarisation désigne le processus selon lequel les questions linguistiques et le développement des CFSM sont de plus en plus pris en charge par des juristes, traduits en langage juridique (et non politique ou consensuel) et réglés devant des tribunaux (Thériault, 1995).

les avocats [...] Mais si en parallèle de tous ces recours devant la justice on avait développé un projet de société, une vision de ce que doit être une Acadie moderne, une francophonie accueillante [...], peut-être qu'on aurait fait un bout de chemin. Mais je pense qu'on a manqué à ce niveau-là et on s'est rabattu presque entièrement sur les tribunaux et les juristes pour faire valoir nos droits, là. On finit avec des décisions des tribunaux sans projet de société inclusif. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Pour une autre Acadienne, assurer la cohésion sociale au sein des CFSM et plus particulièrement en Acadie du Nouveau-Brunswick passe par une meilleure sensibilisation de toutes les composantes de la société acadienne à l'importance de l'immigration. À son avis, les élites savent déjà que l'immigration renforce le poids démographique et linguistique de l'Acadie. Une meilleure sensibilisation passe par les Tim Hortons (une chaîne de cafés) que fréquentent les classes moyenne et populaire qui, souvent, ne comprennent pas pourquoi les différents ordres de gouvernement font venir des immigrants dans une province pauvre et au taux de chômage élevé :

Il faut aller chercher les bonnes personnes, dit-elle. Souvent, c'est toujours les mêmes personnes autour de la table [...] Vous vous êtes tous vus probablement à plusieurs événements, c'est toujours les mêmes qui sont présents. Moi, quand je travaillais au gouvernement, on disait toujours comme une blague, mais je pense que c'est vrai : « Il faut faire un projet dans les Tim Hortons. C'est là que ça se passe. » (Une Acadienne, groupe de discussion 1, Moncton)

3.3. *Travailler auprès des jeunes*

Pour certains immigrants et certains membres des communautés d'accueil, la cohésion communautaire au sein des CFSM requiert un travail de sensibilisation des jeunes issus de l'immigration à l'importance et à l'utilité de parler et de vivre en français dans un Canada bilingue. Selon un immigrant d'Ottawa, un tel travail de sensibilisation pourrait freiner les forces anglicisantes qui agissent sur des jeunes francophones qui pensent que l'anglais est plus bénéfique pour leur carrière :

Je parle justement des jeunes qui sont on va dire l'avenir de demain [...] Comment faire pour leur montrer qu'en tant que francophones ils ont leur place ici, qu'ils peuvent avoir une carrière dans les communications, être des commerciaux. Il faut leur démontrer que s'ils parlent français, ça peut être un atout pour eux [...] et même s'ils travaillent dans une entreprise qui est 100 % anglophone, cette entreprise a parfois des clients au Congo et qu'ils seront indispensables pour traiter avec des clients du Congo en français. (Groupe de discussion 2, Ottawa)

Selon certains immigrants, le travail de cohésion sociale devrait commencer dans les établissements d'enseignement postsecondaire francophones (universités, collèges communautaires), au sein desquels les étudiants ont tendance à se regrouper par communautés, ce qui crée des milieux ségrégués. Pour effacer les frontières ethnoculturelles, un ancien étudiant international de Moncton a suggéré que les professeurs pourraient créer des groupes de travail hétérogènes afin de favoriser la mixité sociale :

Je trouve que pour faciliter les interactions on devrait plus former des groupes de travail entre les étudiants internationaux et les Canadiens de souche. Moi, j'ai fait biochimie, mais à chaque fois que tu voulais aller vers un groupe de Canadiens, tu trouvais que les groupes sont déjà formés. Je trouve que c'est la responsabilité des professeurs de former des groupes en intégrant un étudiant international dans les groupes canadiens. Avant qu'il ne sorte de l'université, il aura déjà un ami canadien, ou bien, il va apprendre à connaître leur culture. Moi, c'est ça qui m'a aidé à intégrer Jean, qui vit à Lamèque. Il vient me voir à Moncton parfois les fins de semaine et il dort chez moi [...] Si, par exemple, on est forcé d'être avec quelqu'un avec qui on doit faire un compte rendu de 30 ou 40 pages, on se voit fréquemment. À un certain moment, il faudra qu'on parle de famille et d'autres sujets qui nous rapprochent. (Groupe de discussion 2, Moncton)

En guise de conclusion

S'il est indéniable que les francophonies minoritaires canadiennes démontrent une volonté symbolique d'accueillir et d'intégrer des immigrants, il n'en demeure pas moins que, selon nos participants, la possibilité d'y ressentir un sentiment d'appartenance et de cohésion sociale ne va pas forcément de soi. De nombreux facteurs contextuels et personnels sont susceptibles de renforcer ou, le cas échéant, d'affaiblir la relation hôte/autre. Les facteurs contextuels vont des discontinuités culturelles, qui peuvent exacerber le communautarisme et le sentiment d'exclusion, à des barrières systémiques susceptibles de favoriser les francophones de souche aux dépens des autres. Parmi les facteurs personnels, on retrouve les enjeux identitaires, qui vont souvent de pair avec la perception d'un certain degré d'instrumentalisation de l'Autre par l'hôte, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre position sur des questions de race, de culture et de langue minoritaire. Par ailleurs, les sentiments associés à la langue sont susceptibles de renforcer ou d'entraver le sentiment d'appartenance, selon le contexte historique (la langue est-elle source de fierté ou de souffrance?) ou le contexte économique (ai-je des possibilités d'emploi dans ma langue?).

Cependant, l'analyse de nos données laisse entrevoir un avenir prometteur quant à la possibilité d'une cohésion sociale, dans la mesure où le désir de s'investir dans la communauté est fort. En effet, notre analyse semble indiquer l'existence d'une aspiration à dépasser le communautarisme en s'identifiant à divers groupes sociaux ou communautaires et en cherchant à y appartenir. Autrement dit, « un désir de se construire par-delà les silos, conflits et frontières prédéterminées donne naissance à une mouvance transculturelle » (Piquemal et Labrèche, 2018, p. 174).

Certes, les individus dont le vécu est marqué par l'immigration et/ou dont l'identité reflète des marqueurs minoritaires (race, ethnicité, genre, culture) vivent une tension interne souvent conflictuelle entre le désir de se replier sur leur communauté d'appartenance pour se protéger de l'autre/hôte, et celui de s'investir pleinement dans la communauté de l'autre/

hôte pour se définir autrement avec ce dernier. Ainsi, la tension entre un réflexe de communautarisme et un désir de désethnicisation est indéniable. Cela dit, l'analyse de nos données nous permet de conclure que, dans cette tension, le désir d'une véritable rencontre et d'un véritable engagement avec l'autre/hôte domine, car les participants reconnaissent la valeur et l'importance d'un espace de dialogue et dénoncent les silos. Ce constat est mis en valeur dans les réflexions sur les relations interculturelles : « lorsque les séparations entre unités culturelles se solidifient, la possibilité de dialogue et de changement s'affaiblit » (Piquemal et Labrèche, 2018, p. 185). À cet égard, il faut bien comprendre que la possibilité de passer du statut d'autre à celui d'hôte, afin de jouir pleinement d'un véritable sentiment d'appartenance, nécessite d'aller au-delà d'un principe d'hospitalité pour valider un principe de droit. Le droit d'être soi-même dans la différence, loin d'aller de soi pour ceux qui portent des marqueurs identitaires minoritaires, nécessite que l'hôte adopte une position (une attitude) d'humilité et cesse de porter un jugement sur l'autre de sorte à laisser la différence s'installer de droit plutôt que simplement par accommodement.

Au-delà de déterminants individuels, sociaux et contextuels, la question de la cohésion sociale interpelle les politiques publiques en général et la politique d'immigration en particulier, dans le sens où celles-ci devraient constituer l'aboutissement de tout un processus d'intégration des immigrants dans toute leur diversité au sein de la communauté d'accueil. En effet, les politiques publiques représentent les éléments d'une infrastructure vitale pour la cohésion sociale. Il incombe toutefois aux francophonies minoritaires et à leurs organismes et militants d'inventer leur propre voie afin de refonder leur cohésion dans le cadre de la diversité ethnoculturelle. Faute de réels pouvoirs politico-juridiques et incapables d'emprunter des modèles de cohésion sociale applicables à leur situation, les CFSM pourraient refonder leur cohésion sociale en s'appuyant sur la langue française considérée comme un bien commun et comme un outil de désethnicisation, voire de « décommunautarisation ». Par ailleurs, les griefs exprimés par les immigrants au sein de CFSM parvenues à leur stade d'adolescence en matière d'accueil et d'intégration de la diversité ethnoculturelle devraient être pris en compte.

Références

- Belkhdja, C. et Vatz Laaroussi, M. (dir.) (2012). *Immigration hors des grands centres : enjeux, politiques et pratiques dans cinq États fédéraux : Australie, Belgique, Canada, Espagne, Suisse*. L'Harmattan.
- Bleich, E. (2005). The legacies of history? Colonization and immigrant integration in Britain and France. *Theory and Society*, 34(2), 171-195, <https://doi.org/10.1007/s11186-005-7016-7>
- Canada. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et Comité directeur – communautés francophones en situation minoritaire. (2003). *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

- Charbonneau, F. (2020). Les effets de la dépendance des associations porte-paroles de la francophonie canadienne sur le Gouvernement du Canada. *Revue Internationale des Francophonies*, (7). <https://dx.doi.org/10.35562/rif.1033>
- Colic-Peisker, V. et Robertson, S. (2015). Social change and community cohesion: An ethnographic study of two Melbourne suburbs. *Ethnic and Racial Studies*, 38(1), 75-91. <https://doi.org/10.1080/01419870.2014.939205>
- Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. (2018). *Rapport annuel 2017-2018*.
- Commissariat aux services en français de l'Ontario. (2018). *Rapport annuel 2017-2018 : Se projeter, se préparer*. Récupéré le 16 février 2022 de https://csfontario.ca/wp-content/uploads/2018/07/OFLSC-283633-Annual-Report-2017-2018_FRE.pdf
- de Tocqueville, A. (1868). *De la démocratie en Amérique* (2^e éd.). Michel Lévy.
- Dejean, F., Richard, M. et Jean, S. (2019). Le rôle des groupes religieux dans la fabrique du lien social : l'action des Églises évangéliques montréalaises auprès des personnes immigrantes. *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques au Canada*, 51(2), 131-151. <https://doi.org/10.1353/ces.2019.0009>
- Doytcheva, M. (2011). *Le multiculturalisme* (2^e éd.). La Découverte.
- Farmer, D. (1996). *Artisans de la modernité : les centres culturels en Ontario français*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Farmer, D. (2008). L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité. Dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (p. 121-159). Fides.
- Farmer, D. et Da Silva, E. (2012). *Vitalité des milieux, vitalité des parcours : réflexions sur l'évolution de la recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire*.
- Fourot, A.-C. (2016). Redessiner les espaces francophones au présent : la prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada. *Politique et Sociétés*, 35(1), 25-48. <https://doi.org/10.7202/1035791ar>
- Freyre, G. (1978). *Maîtres et esclaves : la formation de la société brésilienne*. Gallimard.
- Gaffikin, F et Morrissey, M. (2011). Community cohesion and social inclusion: Unravelling a complex relationship. *Urban Studies*, 48(6), 1089-1118, <https://doi.org/10.1177/0042098010374509>
- Gallant, N. (2010). « Communautés francophones en milieu minoritaire et immigrants : entre ouverture et inclusion. *Revue du Nouvel-Ontario*, (35-36), 69-105, <https://doi.org/10.7202/1005966ar>
- Garneau, S. (2010). « Penser le pluralisme des francophonies minoritaires canadiennes : de la logique identitaire à la question sociale. *Reflets*, 16(2), 22-56, <https://doi.org/10.7202/1000313ar>
- Gijsberts, M., Van der Meer, T. et Dagevos, J. (2012). « Hunkering down » in multi-ethnic neighbourhoods? The effects of ethnic diversity on dimensions of social cohesion. *European Sociological Review*, 28(4), 527-537. <https://doi.org/10.1093/esr/jcr022>

- Gouvernement du Canada. (2018). *Investir dans notre avenir 2018-2023 : plan d'action pour les langues officielles*. Récupéré le 16 février 2022 à <https://www.canada.ca/content/dam/pch/documents/services/official-languages-bilingualism/official-languages-action-plan/plan-daction.pdf>
- Heller, M. et Labrie, N. (dir.) (2003). *Discours et identités : la francité canadienne entre modernité et mondialisation*. Éditions modulaires européennes.
- Helly, D. (2008). Lutte contre les discriminations au Canada : le secteur privé, la faille du multiculturalisme. Dans A. Manço (dir.), *Valorisation des compétences et co-développement : Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*. L'Harmattan, 17-36.
- Hewstone, M. (2009). Living apart, living together? The role of intergroup contact in social integration. *Proceedings of the British Academy*, 162, 243-300. <https://doi.org/10.5871/bacad/9780197264584.003.0009>
- Holtug, N. et Mason, A. (2010). Introduction: Immigration, diversity and social cohesion. *Ethnicities*, 10(4), 407-414. <https://doi.org/10.1177/1468796810378318>
- Huot, S., Veronis, L., Sall, L., Piquemal, N. et Zellama, F. (2020). *Favoriser la cohésion communautaire dans un contexte de diversité*. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
- Juteau-Lee, D. et Lapointe, J. (1983). From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontarois: New boundaries, new identities. Dans Jean L. Elliott (dir.), *Two nations, many cultures: Ethnic groups in Canada* (p. 99-113). Prentice-Hall.
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal.
- Laghzaoui, G. (2011). *Paroles d'immigrants! Représentations sociales et construction identitaire chez les enseignants immigrants francophones en Colombie-Britannique* [thèse de doctorat, Simon Fraser University].
- Langlois, A. et Gilbert, A. (2010). La présence française : une typologie des communautés francophones minoritaires du Canada. Dans A. Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada* (p. 32-55). Septentrion.
- Léger, R. (2015). Qu'est-ce que la gouvernance communautaire francophone?. Dans L. Cardinal et É. Forgues (dir.), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne* (p. 25-44). Presses de l'Université Laval.
- Louder, D., Trépanier, C. et Waddell, É. (1999). La francophonie canadienne minoritaire : d'une géographie difficile à une géographie d'espoir. Dans J. Y. Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires du Canada : l'état des lieux* (p. 19-39). Éditions d'Acadie.
- Martel, M. (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et dérouté du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- McRoberts, K. (1997). *Misconceiving Canada: The struggle for national unity*. Oxford University Press.
- Mianda, G. (2018). Genre, langue et race : l'expérience d'une triple marginalité dans l'intégration des immigrants francophones originaires de l'Afrique subsaharienne à Toronto, Canada. *Francophonies d'Amérique*, (46-47), 27-49. <https://doi.org/10.7202/1064886ar>

- Myrdal, G. (1944). *An American dilemma: The negro problem and modern democracy*. Harper and Bros.
- Park, R. E. (1924). *Introduction to the science of sociology*. Greenwood Press.
- Park, R. E. (1950). *Race and culture*. The Free Press.
- Pettigrew, T. F. et Tropp, L. R. (2006). A meta-analytic test of intergroup contact theory. *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 751-783, <https://doi.org/10.1037/0022-3514.90.5.751>
- Piquemal, N. et Labrèche, Y. (2018). Transculturalité et enjeux éthiques liés à la diversité culturelle en contexte canadien. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 30(1), 169-191. <https://doi.org/10.7202/1045599ar>
- Reitz, J. (2016). Towards empirical comparison of immigrant integration across nations. *Ethnic and Racial Studies*, 39(13), 2338-2345. <https://doi.org/10.1080/01419870.2016.1203448>
- Rocher, F., Labelle, M., Field, A.-M. et Icart, J.-C. (2007). *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme*. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Sall, L. (2015). Conjurer le sort socioéconomique et démographique du Nouveau-Brunswick par l'engagement pour la réussite d'immigrés entrepreneurs. *e-migrinter*, (13), 1-16. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.544>
- Schick, C. (2014). White resentment in settler society. *Race Ethnicity and Education*, 17(1), 88-102. <https://doi.org/10.1080/13613324.2012.733688>
- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration : sociologie de la nation en 1990*. Gallimard.
- Schnapper, D. (1998). *La relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique*. Gallimard.
- Soutphommasane, T. (2006). Grounding multicultural citizenship: From minority rights to civic pluralism. *Journal of Intercultural Studies*, 26(4), 401-16. <https://doi.org/10.1080/07256860500270239>
- Statistique Canada. (2017a). *Nouveau-Brunswick [Province] et Canada [Pays]* (tableau), *Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue. Récupéré le 16 février 2022 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=13&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=13&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=&TABID=3>
- Statistique Canada. (2017b). *Ontario [Province] et Canada [Pays]* (tableau), *Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue. Récupéré le 16 février 2022 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=35&Geo2=PR&Code2=01&SearchText=Ontario&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Language&TABID=1&type=0>
- Statistique Canada. (2017c). *Manitoba [Province] et Canada [Pays]* (tableau), *Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue. Récupéré le 16 février 2022 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=46&Geo2=&Code2=&Data=Count&SearchText=Manitoba&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=46>

- Statistique Canada. (2017d). *Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays]* (tableau), *Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue. Récupéré le 16 février 2022 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Colombie-Britannique&SearchType=Begins&SearchPR=01&TABID=1&G=1&Geo1=PR&Code1=59&Geo2=PR&Code2=01&type=0&B1=Population>
- Thériault, J. Y. (1994). Entre la nation et l'éthnie : sociologie, sociétés et communautés minoritaires francophones. *Sociologie et sociétés*, 26(1), 15-32. <https://doi.org/10.7202/001792ar>
- Thériault, J. Y. (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*. Éditions d'Acadie.
- Thériault, J. Y. (1999). *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*. Éditions d'Acadie.
- Veronis, L. et Couton, P. (2017). Immigration francophone à Ottawa, 1981- 2011 : mobilités et transformations communautaires. Dans A. Gilbert, L. Cardinal, M. Bock, L. Hotte et F. Charbonneau (dir.), *Ottawa : lieu de vie français* (p. 157-186). Presses de l'Université d'Ottawa.
- Veronis, L. et Huot, S. (2018). *Les cultures de la participation : explorer l'intégration des immigrants à travers l'engagement social dans divers sites communautaires francophones*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Législation

- Charte canadienne des droits et des libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11.
- Charte de la langue française*, LQ 1977, c 5.
- Loi sur les langues officielles*, chapitre 38, Partie VII, 1988, article 41 (1 et 2).
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, LC 2001, c 27, art 205.

Mots clés

Immigration francophone, francophonies minoritaires canadiennes, cohésion sociale, modèles de cohésion social, obstacles

Keywords

Francophone immigration, Canadian Francophone Minorities, social cohesion, social cohesion models, obstacles

Correspondance

leyla.sall@umoncton.ca